



Extrait autorisation
2009.pnc.aut.109.t

Extrait d'une décision du 18 septembre 2009 portant autorisation de prélèvement d'échantillons d'espèces végétales.

Par décision du directeur de l'établissement public du parc national des Cévennes en date du 18 septembre 2009, M. Thomas BOIVIN de l'INRA Avignon est autorisé à récolter des cônes de résineux, comportant occasionnellement un tir au fusil par un agent INRA habilité selon les prescriptions suivantes :

- transmission en fin d'étude des résultats des investigations au Service étude, protection et aménagement durables du PNC ;
- la présente autorisation est accordée à la seule fin d'étude scientifique, en vue d'étudier les phénomènes d'invasions biologiques par des insectes hyménoptères et leurs conséquences dans les cédraies et sapinières ;
- les résultats obtenus feront l'objet d'une transmission au service « étude, protection et aménagement durables » du Parc national des Cévennes ;
- la présente autorisation ne dispense pas le demandeur des autorisations nécessaires au titre des autres législations applicables à cette opération (ONF...) ;
- la présente autorisation est délivrée pour une période allant de la date de sa signature au 30 novembre 2009 ;
- elle pourra être renouvelée sur demande du pétitionnaire.